



P419 ID 2629

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 3 novembre 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
04 NOV. 2016

Personne en charge du dossier:

Roland Gaasch

☎ 247 - 82953

SCL: PET 419 – 1556 / sp

Objet : Pétition n° 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Îles Féroé

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 3 octobre 2016, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe des explications relatives aux démarches entreprises par Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Madame la Ministre de l'Environnement et Monsieur le Secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures concernant la pétition n° 419 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Fernand Etgen



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Secrétariat général

Luxembourg, le 28 octobre 2016

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la prise de position commune du Ministre des Affaires étrangères et européennes, de Madame la Ministre de l'Environnement et de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures sur la pétition n°419 – Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux îles Féroé soumise par la Commissions des Pétitions.

Pour le Ministre des Affaires étrangères et
européennes,

Marc Ungeheuer
Secrétaire Général



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 26 octobre 2016

Objet : Pétition n°419 – Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux îles Féroé

Monsieur le Président,

Suite à votre lettre du 3 octobre 2016, je souhaite vous informer des démarches entreprises par le ministère des Affaires étrangères et européennes en étroite coopération avec le département de l'environnement du ministère du développement durable et des infrastructures concernant la pétition n°419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Îles Féroé.

En amont du débat public du 15 décembre 2014 et en guise de sa bonne préparation, j'avais demandé à notre Ambassade à Copenhague de préparer un dossier circonstancié et complet, qui fut remis aux représentants gouvernementaux ainsi qu'à vous-même.

Dans la foulée du débat, le ministère des Affaires étrangères et européennes a transmis, par la voie diplomatique, votre lettre du 17 mars 2015 adressée au Président du Løgting des Îles Féroé, Monsieur Jógvan a Lakjuni, concernant la chasse aux cétacés (globicéphales) et les préoccupations que vous y exprimez au nom de la Chambre des députés, à la lumière du débat public qui eut lieu au sujet de la pétition n°419 à la Chambre des députés en date du 15 décembre 2014.

Vous avez été destinataire d'une réponse, certes tardive, de la part des autorités féroïennes, qui contient des suggestions à l'égard de la Chambre des députés. Au cas où vous décidiez de donner suite à l'une ou l'autre de ces suggestions de la part des autorités de Torshavn, le Ministère se tiendra prêt à vous épauler, voire même à accompagner une délégation d'honorables membres dans une mission d'établissement des faits, par exemple, tel que suggéré par la partie féroïenne.

J'ajoute qu'en été 2015, mon Département a accompagné, sur une base quotidienne, pendant deux semaines pratiquement, en relais avec notre Ambassadeur au Danemark, l'affaire autour de M. Kevin Schiltz. Comme vous le savez, ce jeune Luxembourgeois membre de « Sea Shepherd » avait été arrêté par les Féroïens fin juillet 2015 pour violation de la législation locale sur la pêche aux cétacés dans ces îles. Nous avons été en contact permanent avec les autorités sur place, et notamment avec la police féroïenne et le bureau aux affaires étrangères ainsi qu'avec l'avocat désigné d'office pour défendre les cinq militants détenus, qui furent mis en liberté provisoire, puis traduits en justice et finalement expulsés et interdits du territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Jean Asselborn